



PACTE

pour la

transition



66

CONSTRUIRE ENSEMBLE LES COMMUNES DE DEMAIN



66

Un projet porté par...



+ de 60 organisations nationales

& des milliers d'habitant.es !



Une petite présentation de notre collectif

Un collectif local Communauté de communes A C V I :

Des **groupes communaux** sur Argelès sur Mer, Collioure (collectif local), Elne, Montesquieu des Albères, Palau del Vidre, Saint-André, Sorède, Villelongue del Monts

à construire dans les autres communes : contacts en cours à St Génis des Fontaines, Ortaffa, Bages, Port-Vendres

Les actions

Collectif de la CC ACVI



- *Décembre 2019* : Première réunion de notre collectif
- *15 janvier 2020* : début des envois de courriers aux listes candidates
- *27 janvier 2020* : rencontre du conseil communautaire
- *28 janvier 2020* : réunion publique St André
- *Février – Mars* : rencontres des listes candidates et signatures du Pacte
- *Depuis les élections municipales* : suivi de la mise en œuvre communale et intercommunale des engagements pris par les listes élues, rencontre du président de la communauté de communes, prise de contact avec le pays Pyrénées-Méditerranée
- *Février-mars 2021* : organisation UPPM

Collectif de la CC ACVI

Notre fonctionnement

- Une **charte générale** qui pose notre indépendance politique
- Des **réunions régulières** du collectif
- Des **groupes de travail thématiques** (alimentation, participation,...) ou géographique (suivi des communes signataires)
- Des décisions adoptées le plus souvent par **consensus**
- Des **outils de communication** internes et externes (liste de diffusion, infolettre, site Internet)

Le Pacte pour la Transition

La signature du Pacte : un engagement concret
des candidats !

Cette signature est un **engagement mutuel entre une liste candidate aux élections municipales et le collectif d'habitant-es.**

La signature doit porter **sur les 3 principes** et, dans l'idéal, sur **au moins 10 mesures** parmi les 32, objectif adaptable au contexte local (taille de la commune par exemple).

Le Pacte c'est quoi ?

Les objectifs du Pacte

- **Favoriser et démultiplier les dynamiques locales en faveur d'une transition à la hauteur des urgences écologiques** (dérèglement climatique, effondrement de la biodiversité, etc.) **et sociales** (précarité, discriminations, etc.) ;
- **Faire connaître les solutions** et retours d'expérience sur les mesures de transition à mettre en œuvre au niveau local ;
- Favoriser l'évolution des **pratiques démocratiques locales** : **il s'agit ici de développer les démarches participatives dans les territoires**



Le Pacte c'est quoi?

3 Principes – 32 mesures

→ 3 principes à respecter :

Sensibilisation et formation à la transition



Co-construction des politiques locales

Intégration des impacts à long terme et de l'urgence climatique et sociale

Les 32 mesures du Pacte pour la Transition – concrètes, simples, et **applicables directement à l'échelle d'une commune ou intercommunalité** – permettent de construire des communes plus écologiques, solidaires et démocratiques.

Le Pacte c'est quoi?

Présentation des mesures

Bilan des signatures

- **4 thématiques ont recueilli une forte adhésion**
 - **Démocratie et citoyenneté** 
 - **Agriculture et alimentation**
 - **Mobilités douces**
 - **Trames du vivant**

Démocratie et citoyenneté

Un bloc de mesures pour favoriser la participation des citoyens aux décisions.

Mesure 28. Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiatives citoyenne, de co-construction de la commune et de ses groupements.

Mesure 29. Créer une commission extra-municipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures, et s'assurer de l'adéquation des grands projets des communes et de leurs groupements avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme.

Mesure 30. Co-construire avec tous les acteurs concernés une politique associative locale volontariste, pour soutenir le dynamisme et la vitalité économique des initiatives associatives et citoyennes du territoire, garantir leur accessibilité à la plus grande partie de la population, reconnaître et protéger leur rôle critique.

Démocratie et citoyenneté

État des signatures

-Mesure 28 : Argelès, Elne, Saint André, Saint Génis, Sorède, Villelongue del monts

-Mesure 29 : Argelès, Saint André, Saint Génis, Villelongue del monts

-Mesure 30 : Argelès, Sorède, Villelongue del monts

Suivi des engagements ? Voir en fin de présentation

Nous suivre

Et s'engager

→ *Facebook* : **Pacte Transition 66 (page départementale)**

→ *Mail* : **pactetransition66acvi@laposte.net**

→ *Site collectif ACVI* : <https://pacteacvi.herokuapp.com/>

→ *Site national du pacte* : www.pacte-transition.org

La démocratie participative

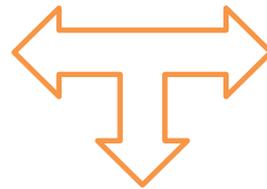
- 1. *Principes et outils***
- 2. *En pratique : Dispositifs et Exemples***
- 3. *Sur notre territoire***

Principes

Définition

=> désigne l'ensemble des dispositifs et des procédures qui **permettent d'augmenter l'implication des citoyens** dans la vie politique et d'accroître leur rôle dans les prises de décision.

démocratie représentative



démocratie directe

démocratie participative

⇒ Argumentation, transparence, inclusion, temps long, égalité

Principes

Règles

- ⇒ **place substantielle ménagée aux citoyens**
- ⇒ mise en **pratique effective, régulière** et dans le temps
- ⇒ **processus d'information**, d'investigation, de communication continu
- ⇒ **rôle formalisé** dans l'élaboration des politiques publiques
- ⇒ **équilibre** entre l'introduction de **mécanismes participatifs** et le respect de la **légitimité représentative**
- ⇒ le **droit de participer** ne doit pas se transformer en obligation, ni exclure le **droit de se déconnecter**

Principes

Intérêt

- ⇒ **Intérêt général** : vision partagée, objectifs clarifiés, bon usage des ressources publiques
- ⇒ **Action publique** : soutien, confiance, crédibilité, adhésion, appartenance
- ⇒ **Information** : capacités, connaissances complémentaires, confiance
- ⇒ **Acteurs** : revaloriser la vie politique, rôle plus actif des citoyens
- ⇒ **Services publics** : efficacité, développer de nouveaux services locaux impliquant les usagers, redéfinition des priorités
- ⇒ **Territoire** : multi-niveaux et multi-acteurs

Principes

Contraintes

- ⇒ **Du temps**
- ⇒ **Un portage politique fort et continu**
- ⇒ **L'instauration d'un cadre et une organisation dédiée**
- ⇒ **Des moyens humains et financier**
- ⇒ **la possibilité de conduire un processus réflexif et évaluatif**
- ⇒ **accepter que l'on cherche des solutions intermédiaires**

Principes

Ce qu'elle n'est pas...

- ⇒ pas forcément une *démocratie* « *du trivial* »
- ⇒ pas forcément une *démocratie* « *de proximité* »
- ⇒ pas seulement un *moyen de rapprocher les élus* et les techniciens des citoyens
- ⇒ pas toujours *organisée par les pouvoirs publics* constitués

Principes

Questions à se poser ?

- ⇒ **Quelle obligation les élus ont-ils vis-à-vis des avis rendus par les citoyens ?**
- ⇒ **Qui a le droit de participer** et, s'il s'agit d'un panel de citoyens, comment ce panel est-il sélectionné ?
- ⇒ **Les citoyens sont-ils formés et informés** de manière appropriée et indépendante avant de rendre leur avis ?
- ⇒ **De quel droit de regard disposent les citoyens** sur le déroulement de la procédure et sur les questions abordées ?

Principes

Les 8 étapes (du plan, du projet...)

- 1) **Préparer la participation**
- 2) **État des lieux**
- 3) **Exploration de scénarii**
- 4) **Définition des objectifs et préférences**
- 5) **Identification des actions et plan**
- 6) **Choix, priorisation et vote**
- 7) **Mise en œuvre**
- 8) **Suivi et évaluation**

Principes

Outils

⇒ Numérique :

⇒ Visioconférence : framataalk.org, nuag.fr

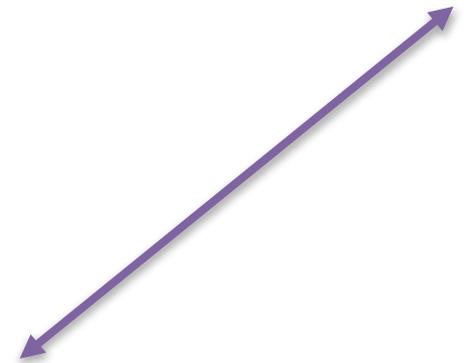
⇒ Plateforme participative : MairesEtCitoyens.fr, Decidim.org, CooPilot

⇒ Débat public : www.debatpublic.fr (CNDP)

⇒ Humains :

⇒ Associations, fondations, ...

⇒ chercheurs en science sociale : CoOPLaAGE



En pratique

Différents degrés de participation

Tokenisme

- Information
- Consultation
- Concertation

Pouvoir citoyen

- Contrôle citoyen (RIC/RIP)
- Partenariat (co-construction ou co-décision)
- Délégation de pouvoir

Information : nécessaire et indispensable mais logique « descendante » plaçant les citoyens dans une position passive.

Enjeu : porter à la connaissance de tous les différentes données et décisions relatives à un projet.

Formes et supports : bulletin, presse locale, expositions, site Internet etc. L'information est à distinguer de la "communication".

Consultation : le maître d'ouvrage demande des avis aux habitants après avoir arrêté tout ou partie d'un projet. Certaines consultations, sous la forme d'enquêtes publiques, ont été rendues obligatoires par la loi.

Parfois, les habitants organisés mettent en œuvre des démarches juridiques avec toutes les difficultés que cela suppose en termes de capacité de mobilisation.

En pratique

Différents dispositifs

- ⇒ **Débat public** : Commission Nationale du Débat Public www.debatpublic.fr
- ⇒ **Budgets participatifs**
- ⇒ **Conférence de consensus**
- ⇒ **Panels de citoyens** : conseil citoyen, Assemblée ou Convention citoyenne
- ⇒ **Conseil de quartier**
- ⇒ **Conseil de développement**
- ⇒ **Commission extra-municipale du temps long** (cf Pacte)

En pratique

Concertation

Concertation : processus de **discussion organisé entre un ou plusieurs groupes de personnes**, de représentants d'acteurs qui échangent, négocient et contribuent directement à l'élaboration d'un projet. Il s'agit bien de «faire de concert»

Concertation politico-administrative et technique traditionnelle :

représentants d'institutions ou de grands organismes (élus, décideurs économiques, techniciens, experts)

Ouverture supplémentaire : associations

Institutionnalisation de la concertation : **conseil de développement**

En pratique

Conseil de développement

Espace de débat à l'échelle intercommunale (dont les Pays et les Parcs naturels régionaux) axé développement durable. « **Ce sont des instances de consultation qui doivent permettre la production de choix publics plus collectifs** »

Les membres sont nommés par les instances institutionnelles, et issus de la société civile.

Site Internet dédié : <https://conseils-de-developpement.fr/>

L'exemple du Pays d'Arles :

<https://www.youtube.com/watch?v=zknaHEtSBbo&feature=youtu.be>

En pratique

Les panels de citoyen

Groupe de citoyens tiré au sort pour donner son avis sur une question d'intérêt public. Cet avis est censé être pris en compte lors des débats entre élus (locaux, régionaux, nationaux) et les processus de décision sur la question.

Pour pouvoir rendre un avis argumenté et réfléchi, le groupe de citoyens, profane en la matière, s'informe - de manière aussi complète que possible - et se forme sur le sujet, en se confrontant à diverses personnes ressources.

L'exemple du panel citoyen girondin :

<https://www.youtube.com/watch?v=BmECvWOxruE&feature=youtu.be>

De la concertation à la co-construction ?

Co-construction : les habitants participent à la réalisation des projets avec les techniciens : ils définissent les solutions en collaboration avec les professionnels.

Exemple : le programme fifty-fifty de la commune de Loos en Gohelle

Un groupe d'habitants, une association, une école saisit la commune pour une action d'amélioration du cadre de vie (plantations d'arbres...). La commune soutient financièrement et techniquement le projet, mais la réalisation ou la gestion est effectuée par (ou avec) les demandeurs.

Illustration : <https://www.youtube.com/watch?v=YP0l80Pqd-w> (repère temps 44'43" à 46'28")

Impliquer les citoyens dans la décision ? Contrôle citoyen par le vote

Le cas du référendum en France

- **Référendum à l'initiative du Président de la République**
- **Référendum d'initiative partagée (depuis 2013) :**
 - proposition de loi soutenue par un cinquième au moins des membres du Parlement.
 - Si la proposition de loi est déclarée conforme par le Conseil constitutionnel, une période de neuf mois s'ouvrira pour la collecte des soutiens des citoyens par voie électronique. soutien d'au moins un dixième des citoyens inscrits sur les listes électorales.
 - Dernière étape : référendum sur le projet de loi.

Impliquer les citoyens dans la décision ? Contrôle citoyen par le vote

- **Référendum décisionnaire local** : depuis 2003, les **collectivités locales peuvent soumettre des projets au vote de leurs électeurs**, seulement **sur des questions relevant de leurs compétences** (exemple : changement de nom des habitants, l'instauration de la vidéosurveillance dans la commune...).
Si le oui est majoritaire et que plus de la moitié des électeurs ont participé au vote, la décision est adoptée. Sinon, il devient consultatif.

Propositions récentes de nouveaux référendum : RIC, RIP

Impliquer les citoyens dans la décision ? Contrôle citoyen par le vote

Co-décision : les élus partagent (délèguent) une partie de leur pouvoir de décision avec les habitants.

=> Les élus acceptent d'être liés par des décisions prises en dehors d'eux.

Commission extra-municipale (mesure 29 du Pacte pour la transition)

Panel : Habitants tirés au sort, représentants du groupe local de citoyens chargé du suivi des engagements du Pacte pour la Transition, élus du conseil municipal ou communautaire, représentants associatifs et du secteur marchand local, experts des enjeux écologiques, sociaux, environnementaux.

Uniquement droit de veto obligeant les élu·es à réévaluer un projet.

Communes signataires : *Argelès, St André, St Génis, Villelongue del monts*

Impliquer les citoyens dans la décision ? Budget participatif

Budget participatif : des citoyens peuvent affecter une partie du budget de leur collectivité territoriale (max 2%) à des projets. Dans certaines collectivités, les commissions d'organisation sont composées en partie de citoyens.

Exemple de la Gironde : le Département investit une enveloppe financière pour financer des projets proposés et votés selon un règlement préalablement rédigé. Une commission mixte composée à 50% de citoyens, mais aussi d'agents experts et d'élus participera à toutes les étapes du projet.

De nombreuses collectivités mettent en œuvre le budget participatif : Paris, Rennes, Saillans (Isère), Grenoble, CR Occitanie PM « Ma région citoyenne », ...

Site Internet (un exemple) : www.lesbudgetsparticipatifs.fr/

Et sur notre territoire, que se passe-t-il ?

Maire et citoyens : simple information du citoyen ou un peu plus ?

⇒ 2 communes : **Saint-André et Palau del Vidre**

⇒ Principe : site internet, inscription volontaire

⇒ Modalités :

- information descendante avec réactions (modération par les élu-e-s)
- Boite à idées, groupes de discussion, sondages possibles

- Suivi réalisé par notre collectif

Et sur notre territoire, que se passe-t-il ?

Conseil citoyen à Port-Vendres

⇒

⇒ En phase de démarrage

⇒ Principe : tirage au sort de 30 citoyens

⇒ Objectif : « associer directement les port-vendrais dans la mise en œuvre du projet municipal »

⇒ Modalités :

- Sessions trimestrielles
- Échanges ascendant et descendant
- **Suivi réalisé par notre collectif**

•

Et sur notre territoire, que se passe-t-il ?

⇒ Argelès-sur-mer : construire un processus participatif autour du projet municipal de Maison des solidarités

- ⇒ En phase de démarrage (approbation de principe par le conseil municipal)
- ⇒ Accompagnement par une équipe de chercheur-se-s
- ⇒ Objectif : associer la société civile d'Argelès à différentes phases du projet qui restent à déterminer
- ⇒ Modalités : Méthodologie et outils en construction
- ⇒ **Suivi réalisé par notre collectif avec implication** (mise en relation élu-e-s et équipe de recherche, implication envisageable dans le processus participatif lui-même)

Et sur notre territoire, que se passe-t-il ?

⇒ Elne : mise en place d'une assemblée des habitants et autres instances participatives

- ⇒ **Septembre 2020** : démarrage création d'une **assemblée des habitants** : à terme 50 personnes non élues (20 volontaires, 20 tirées au sort et 10 représentants les associations et autres acteurs locaux). Cette assemblée pourrait être consultée par le Conseil Municipal, s'autosaisir et/ou proposer des projets participatifs au conseil municipal.
- ⇒ **Budget spécifique** pour la formation et la logistique.
- ⇒ Attribution d'un **budget participatif** à l'étude
- ⇒ **22 commissions extra-municipales** : 1/3 de citoyens nommés par cooptation, notamment selon leurs compétences.
 - ⇒ **Suivi réalisé par notre collectif avec implication envisagée dans le processus participatif lui-même**

Et sur notre territoire, que va-t-il se passer ?

- ⇒ Les actions de notre collectif vont se poursuivre, et nous vous invitons à nous rejoindre et ... participer
- ⇒ Rendez-vous le samedi 13 mars à l'UPPM pour un atelier d'initiation aux outils de la démocratie participative (animation assurée par Stéphanie Cabantous, chercheuse INRAE, chargée de mission LITTOPART)
- ⇒ Merci de votre attention et de votre participation !